

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



Photo : Pierre Pytkowicz

**« Quand l'Ordre est injustice,
le Désordre est déjà un
commencement de Justice. »**

Romain Rolland (*le théâtre du peuple*)

JE LUTTE

DES CLASSES

L'infâme Loi Besson sur l'immigration

3 questions à :

Violaine Carrère - chargée d'études au Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés)

En quoi le projet de loi Besson sape les principes constitutionnels ?

Parmi les principes essentiels à la base de la Constitution française, figure le principe d'égalité. Le Conseil constitutionnel reconnaît cependant aux gouvernements le droit de traiter différemment Français et étrangers, ressortissants communautaires et ressortissants d'Etats tiers à l'Union européenne.

Mais si les droits des uns et des autres peuvent être différents, il ne peut être question de priver de droits fondamentaux. Or le projet de loi porte gravement atteinte aux libertés fondamentales des étrangers, autorise leur enfermement au-delà de ce qui est estimé « nécessaire » dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière, réduit de fait drastiquement le droit d'asile...

Surtout, le projet de loi ferme aux étrangers des possibilités de recours contre des décisions administratives, et tente d'effacer le pouvoir du juge des Libertés. Ainsi, dans ce texte, le déséquilibre est patent entre le pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire réduit à portion congrue : or cet équilibre des pouvoirs est essentiel au fonctionnement d'une démocratie.

En quoi va-t-il encore plus loin que les directives européennes ?

Le ministre de l'Immigration a en effet essayé de faire passer son projet de loi comme un simple texte technique, destiné à transposer dans le droit interne français trois directives communautaires.

L'une est la directive dite « Retour », que les organisations qui défendent les droits des étrangers avaient surnommée « directive de la honte ». Ce texte, consacré à la lutte contre l'immigration irrégulière, impose aux Etats membres des normes à la fois pour limiter l'accès à leurs territoires et pour renvoyer les immigrants dits illégaux. Il donne la possibilité de prendre des mesures exceptionnelles en cas d'arrivées « massives » de migrants en un point

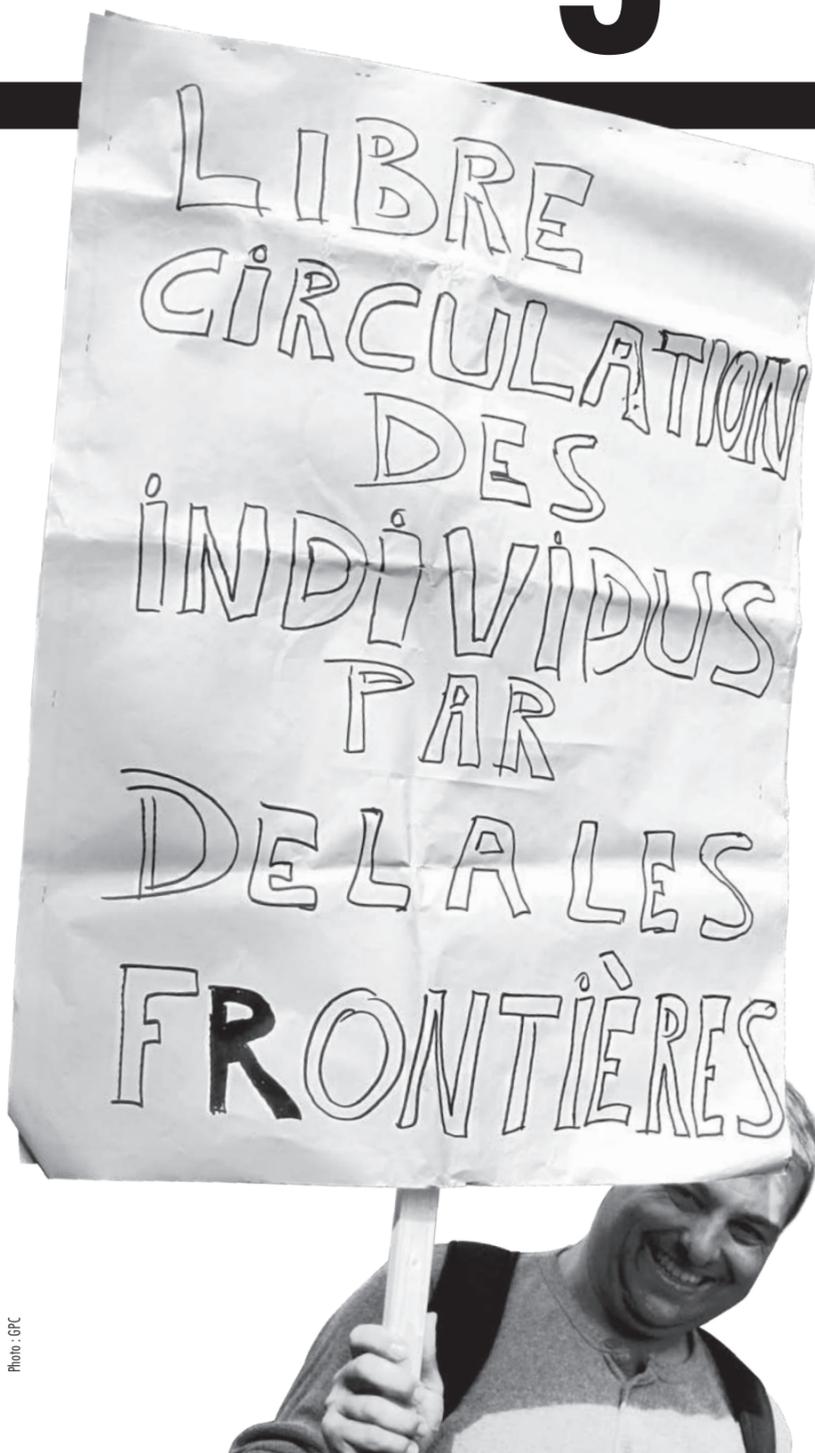


Photo : GFC

du territoire de l'Etat, il fixe une durée maximale pendant laquelle un ressortissant d'Etat tiers peut être maintenu en rétention (jusqu'à 18 mois !), et il instaure une « interdiction de retour » dans tout pays d'Europe, pouvant aller jusqu'à 5 ans. La directive limite cependant les pouvoirs des Etats membres et prévoit quelques garanties procédurales en faveur des migrants. Le projet de loi fait fi de ces garanties procédurales, et saisit au contraire l'occasion de cette transposition pour fabriquer des outils redoutables qui laissent les étrangers voués aux décisions de l'administration sans presque de possibilités de recours, dans une sorte de contournement du juge judiciaire chargé en France de veiller au respect des libertés individuelles.

La deuxième directive transposée est la directive « Carte bleue européenne », qui prévoit d'encourager la venue de migrants qualifiés et de faciliter la circulation intra-européenne de ceux-ci. Dans le projet de loi en discussion, la France n'adopte pas les normes les plus favorables ouvertes aux Etats membres par la directive et s'apprête donc à ne délivrer cette carte pour immigrés « choisis » que de façon très circonspecte.

Avec la transposition de la troisième directive, dite « Sanctions », qui vise la lutte contre l'emploi illégal, le projet de loi manifeste une fois de plus l'hypocrisie de la France, qui sous couvert de lutter contre les employeurs illégaux, met surtout en place des moyens encore plus efficaces pour traquer les victimes de l'emploi illégal que sont les sans-papiers.

Enfin, le gouvernement profite de l'occasion de ces directives à transposer pour glisser dans son projet de loi nombre de nouvelles mesures sur d'autres sujets (en droit de la nationalité, par exemple, ou concernant l'outremer), qui toutes vont dans le sens de la restriction des droits des étrangers.

Quelles solidarités et mobilisations citoyennes sont nécessaires pour lutter contre cette xénophobie d'état ?

Divers collectifs se sont déjà formés pour organiser la lutte contre le projet de loi. Un petit groupe d'associations a rédigé une analyse du projet de loi qu'on peut trouver sur divers sites. Sur le site du Gisti, on peut trouver toute l'information sur le projet de loi à www.gisti.org/spip.php?rubrique448.

L'UCIJ (Uni-e-s contre une immigration jetable) a ouvert une liste de discussion contrelaloibesson@rezo.net destinée à favoriser la circulation de l'information sur toutes les initiatives locales ou nationales d'action contre ce texte.

Un collectif « Non à la xénophobie et à la politique du pilori » s'est créé <http://nonalapolitiquedupilori.org> qui a déjà organisé plusieurs manifestations et actions de protestation contre le projet de loi.

Le texte reviendra probablement en discussion au sénat, puis à l'assemblée nationale, à partir de janvier 2011. Il est essentiel que tous et toutes se mobilisent, alertent sur ce texte, diffusent l'information, et organisent, partout en France, la lutte contre des dispositions liberticides et xénophobes.

Le prochain FSM se déroulera à Dakar du 6 au 11 février 2011. Les principaux enjeux tourneront autour des questions liées à la crise, à l'immigration et à la guerre. Ce type d'initiative est également l'occasion pour notre Union syndicale de tisser des liens nouveaux avec des organisations (syndicales) étrangères. La délégation de Solidaires devrait regrouper une quinzaine de personnes issues du Secrétariat national, de la commission Immigration et d'un certain nombre de structures membres.

GISTI

3 villa Marcès, 75011 Paris

tél. 01 43 14 84 84

mail : gisti@gisti.org

www.gisti.org

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

On lâchera rien !

Difficile de ne pas commencer cet édit sans revenir sur le mouvement contre la contre-réforme gouvernementale qui détériore nos droits à la retraite. A travers les manifestations, les grèves, mais aussi des meetings unitaires, une campagne Solidaires de longue haleine, des actions aux formes très diverses, cette mobilisation nationale interprofessionnelle a occupé plus de la moitié de l'année 2010 !

Bien sûr, le souvenir le plus fort reste celui de ces journées d'octobre où, la grève reconductible ayant démarré dans plusieurs secteurs professionnels et s'ancrant assez fortement dans différents départements, on sentait que « tout pouvait basculer »... Cela n'a pas été le cas.

Les explications sont multiples et les collectifs militants Solidaires travaillent sur le bilan et les enseignements, pour être plus fort-e-s demain. L'unité syndicale, le rôle et la place de l'intersyndicale nationale et des intersyndicales professionnelles ou locales, les expériences d'assemblées générales interprofessionnelles, les appels de syndicalistes pour la grève générale, la diffusion des informations Solidaires, les difficultés à élargir la grève reconductible à une dimension vraiment interprofessionnelle et nationale, etc., les points de discussions sont nombreux. Le Bureau national du 2 décembre a validé un premier texte bilan, destiné à chaque syndiqué-e Solidaires, et aussi au-delà car ce débat est public.

La loi a été votée, promulguée et va s'appliquer : nous avons perdu, inutile de chercher de « jolies formules » pour le dire autrement, comme pour ces grèves qu'on n'arrête pas car on « les suspend » ! Oui, il eut été préférable de faire reculer le gouvernement et le patronat, de gagner comme en 1995 contre le plan Juppé, ou en 2006 contre le Contrat première embauche de Villepin, mais cette défaite n'a rien à voir avec, par exemple, celle au goût si amer de 2003... et les acquis de cette mobilisation, notamment le renforcement de certains liens intersyndicaux et interprofessionnels au niveau local, sont à préserver.

Au-delà de la seule question des retraites, cette mobilisation a traduit un ras-le-bol généralisé contre la politique gouvernementale. L'affrontement central contre le patronat et son gouvernement reste toujours d'actualité. *Il y a les retraites, mais aussi l'assurance-maladie, la précarité, les droits des chômeurs/ses, les salaires, la casse de tous les services publics, la xénophobie, ... oui, la lutte continue ! Nous la poursuivons, renforcé-e-s par l'expérience de ces derniers mois.*

La nécessité d'un syndicalisme de luttes coordonné au plan international est un des enseignements des luttes actuelles : Grèce, Espagne, France, Grande Bretagne, Portugal, Italie, Pologne... l'Europe fait grève, mais en ordre trop dispersé. La Confédération européenne

des syndicats (CES) est une institution qui n'a pas pour objet de coordonner les luttes, encore moins de les développer : *à nous d'avancer dans la construction d'un réseau syndical du syndicalisme de luttes en Europe !* Un nouvel appel unitaire international est publié, faisons-le connaître. Le Forum social mondial de Dakar en février 2011 sera aussi un moment pour approfondir nos relations avec divers mouvements des autres continents.

Dernier point, et pas le moindre : de par notre engagement dans le conflit sur les retraites, nous avons de sérieuses perspectives de développement de notre outil Solidaires : ne loupons pas cette possibilité de franchir un cap. Nous devons concrétiser les multiples prises de contact réalisées dans tous les départements à l'occasion de ce mouvement ; il s'agit de créer de très nombreuses nouvelles sections syndicales Solidaires, et de renforcer notre syndicalisme interprofessionnel au plus près du terrain.

Partout, mettons en œuvre des plans de travail pour nous adresser à un maximum de salarié-e-s, dans les entreprises où nous sommes déjà présents, et aussi dans celles où nous ne le sommes pas encore. **Des syndicats Solidaires plus nombreux et plus forts, des Solidaires locaux présents dans plus de villes et quartiers, c'est un besoin pour renforcer les chances de gagner les prochaines luttes sociales.**

Réforme ou contre-réforme fiscale ?

Réforme : changement qui se traduit par une amélioration.

Retraites, sécurité sociale, salaires, fiscalité ; incontestablement, le partage des richesses est au cœur des enjeux. Dans un contexte de crise où les injustices fiscales, symbolisées par le bouclier fiscal, sont apparues insupportables au plus grand nombre, la question de la nécessité d'une réforme fiscale fait aujourd'hui consensus.

Mais les débats actuels (sur la fiscalité du patrimoine, la TVA sociale...) confirment que le discours néolibéral n'a modifié en rien l'orientation fiscale de ces dernières années malgré un bilan désastreux. Plus que jamais, un « big bang fiscal », remettant frontalement cette orientation en faisant des impôts directs progressifs les pivots du système fiscal, est donc nécessaire.

Des tendances de fond qui accroissent les inégalités

Depuis environ un quart de siècle, une contre-réforme fiscale est à l'œuvre. Elle a consisté à baisser la fiscalité des ménages les plus riches et des entreprises, principalement des plus grandes. Quelques chiffres pour illustrer ce phénomène : la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu est passée de 65 % en 1982 à 40 % depuis 2007 ; dans la même période, l'impôt sur les sociétés est passé de 50 % à 33,3 %. Encore ne s'agit-il ici que du taux théorique, le taux réel des entreprises du CAC 40 étant en réalité de 8 %, quand celui des petites entreprises est de 28 %. Se sont multipliés divers mécanismes, parfaitement légaux, qui permettent d'éviter l'impôt, les désormais fameuses niches fiscales. Celles-ci représentent plus de 75 milliards d'euros par an à côté desquels le bouclier fiscal fait figure d'aumône parcimonieuse (700 millions d'euros en 2009). Il faut enfin insister sur le décrochage entre les moyens dont dispose le contrôle fiscal et l'évolution de la fraude, laquelle s'est développée et s'est diversifiée sur fond de mondialisation de l'économie, en utilisant notamment les paradis fiscaux.

Cette contre-réforme a abouti à une fiscalité de moins en moins redistributive et de plus en plus inégalitaire, elle alimente également une « mauvaise dette » (voir ci-contre).



Des chantiers d'ampleur en débat mais qui ne modifient pas, voire aggravent, les orientations néolibérales

La situation actuelle n'est donc pas soutenable, ce qui semble faire aujourd'hui consensus. Mais les remèdes proposés diffèrent notablement. Du côté de la droite, ceux qui proposent de supprimer simultanément l'ISF et le bouclier fiscal ont le vent en poupe. Petit problème, cette mesure revient à faire un cadeau de près de 3 milliards d'euros aux 1,5 % des Français les plus riches. Il fallait oser ! Certes, les mêmes proposent de faire passer la tranche marginale de l'impôt sur le revenu de 40 à 45 % voire à 46 %.

Mais cela rapporterait moins de 1 milliard d'euros et surtout ne toucherait pas les mêmes, puisque seraient concernées les classes moyennes supérieures, titulaires de revenus relativement élevés, mais qui aujourd'hui ne paient pas l'ISF.

fiscale, en particulier pour les contribuables aux revenus modestes. En réalité, il s'agit là de transférer sur les ménages ce qui est aujourd'hui de la responsabilité des entreprises, le tout « justifié » par la prétendue nécessité de baisser le coût du travail. Or, la part des salaires (salaires directs et cotisations sociales) dans le PIB a baissé de près de 9 points par rapport au pic atteint en 1982 – de 5 points si l'on prend comme référence la moyenne des « 30 glorieuses » –, alors même que, dans le même temps, la productivité du travail a augmenté de 50 % et que les dividendes versés aux actionnaires ont explosé. Vouloir continuer à baisser le coût du travail signifie vouloir continuer à mettre en œuvre les politiques néolibérales menées depuis plus d'un quart de siècle. Drôle de politique de gauche !

Une autre répartition des richesses par la fiscalité est nécessaire et possible

Nous préconisons pour notre part une toute autre orientation. Elle a pour fondement une nouvelle répartition de la richesse produite. Un « big bang fiscal » tirant les leçons de la crise est nécessaire et il doit, selon nous, répondre à quelques principes fondamentaux : un élargissement des assiettes, une meilleure progressivité de l'impôt sur le revenu avec, notamment, l'augmentation du nombre de tranches, l'instauration d'un taux marginal dissuasif au-delà d'un certain niveau de revenu et une réintégration au barème progressif des revenus financiers (imposés pour l'essentiel au prélèvement libératoire), une refonte de la fiscalité du patrimoine permettant de taxer réellement les milliardaires ; une réécriture de la fiscalité locale afin, notamment, de mieux tenir compte des réelles facultés contributives des ménages. La dimension écologique doit imprégner les choix fiscaux,

mais elle ne doit pas consister à substituer aux impôts directs de fausses « écotaxes », qui seraient en réalité des impôts sur la consommation, ni entraîner une nouvelle baisse des cotisations sociales.

Au-delà, le gouvernement français doit prendre l'initiative de porter le débat fiscal au niveau européen. Il n'est pas acceptable que la mise en place d'une union économique et monétaire s'accompagne d'un dumping fiscal et social. Il est, de plus, nécessaire de faire appel à de nouveaux instruments fiscaux pour abonder un budget européen aujourd'hui quasi inexistant afin de pouvoir financer des politiques publiques européennes de sortie de crise et amorcer la transformation écologique de l'économie.



Photo : Régis Léger

Glossaire

Bouclier fiscal : si le total de l'impôt sur le revenu la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), le prélèvement social de 2 %, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) excède 50 % du revenu imposable (soit le revenu diminué de certaines charges), alors la part qui excède les 50 % est remboursée.

Contribution sociale généralisée (CSG) : créée en 1990, la CSG est un impôt affecté au financement de la sécurité sociale. Partiellement déductible du revenu imposable, elle s'applique à tous les revenus (travail, remplacement, capital, jeux...). Son assiette est large mais son taux est proportionnel. Son rendement est de 80 milliards d'euros. Son taux est aujourd'hui de 7,5 % sur les revenus d'activité, de 8,2 % sur les revenus de patrimoine, de 6,6 % sur les revenus de remplacement. Elle sert essentiellement à financer, en partie, l'assurance maladie.

TVA sociale : la TVA sociale est une opération consistant à baisser les cotisations patronales et à augmenter en contrepartie la TVA. Elle se traduit par une baisse du coût du travail et un transfert sur les ménages, à travers un impôt sur la consommation, de la part du financement assuré par les entreprises.

Les racines de la dette publique : On peut pointer cinq causes à la dette publique actuelle.

1. La contre-révolution fiscale

Menée depuis environ un quart de siècle, elle a consisté à baisser la fiscalité des entreprises, principalement des plus grandes, en particulier les multinationales, et des ménages les plus riches (voir article ci-contre).

2. La résistance au démantèlement de l'Etat social

C'est l'élément paradoxal de la situation. Malgré les attaques contre la protection sociale, le poids de la protection sociale reste très important, voire, dans le cas de la France, a augmenté. Ainsi elle est passée de 19,9 % du PIB en 1980 à 25,9 % en 2009. On a donc dans ce cas un Etat qui s'appauvrit, mais qui a été obligé de dépenser plus.

Cette augmentation s'explique par la résistance des populations et par le fait que les gouvernements ont bien été obligés dans cette situation de prendre un certain nombre de mesures pour répondre à l'urgence sociale. On peut critiquer la logique du Revenu minimum d'insertion (RMI), mais c'est un plus pour les personnes qui le touchent. Il en est de même pour la Prime pour l'emploi (PPE) dont la logique est tout à fait critiquable car elle revient à faire subventionner les bas salaires par l'Etat, mais qui représente indéniablement un gain de pouvoir d'achat.

3. L'effet « boule de neige »

Le poids de la dette dans le PIB augmente donc d'abord par le fait que les recettes de l'Etat baissent alors que ses dépenses sont stables ou augmentent, la différence entre recettes et dépenses constituant le déficit primaire. Mais un autre élément entre en ligne de compte, celui du paiement des intérêts de la dette.

Or, depuis les années 1980, le taux d'intérêt réel (une fois décomptée l'inflation) déterminé par les banques centrales est supérieur au taux de croissance. Cela a été d'abord un élément déterminant dans le processus de financiarisation : pourquoi investir dans l'économie productive quand il suffit simplement d'attendre le versement de sa rente ? Mais cela a aussi augmenté mécaniquement le poids de la dette dans le PIB. C'est l'effet « boule de neige ».

Ainsi, concernant la France, entre 1981 et 2003, plus de la moitié de l'accroissement du ratio dette/PIB est dû à l'effet « boule de neige ».

À propos de la dette publique

Les gouvernements justifient la mise en œuvre généralisée de plans d'austérité par l'ampleur de la dette et des déficits publics. Il s'agit du principal argument idéologique pour essayer de faire payer la crise aux populations.

4. Le poids de la crise

La crise a fait exploser les déficits publics. Dans la zone euro le déficit public est passé de 0,6 % du PIB en 2007 à 6,3 % du PIB en 2009, la France passant dans la même période de 2,7 % à 7,5 %. La dette publique a elle aussi augmenté passant dans la même période de 66 % à 78,7 % du PIB dans la zone euro, celle de la France passant de 63,8 % à 77,6 % du PIB.

La crise a agi de deux manières. D'une part, la récession, très importante dans la zone euro (-4 % du PIB en 2009), a réduit les recettes publiques : en France, entre 2007 et 2009, la chute des recettes publiques a été de 50 milliards d'euros soit environ 2,5 % du PIB. D'autre part, elle a accru les dépenses (plan de sauvetage des banques, plan de relance pour éviter la dépression). Il en est de même pour les plans de relance (1,5 % du PIB de l'Union européenne).

Le plan européen de stabilisation décidé au mois de mai 2010 ne change pas la situation puisque les Etats continuent à se mettre volontairement dans la main des marchés. Les déficits publics, qui ont explosé à cause de la crise financière déclenchée par les marchés financiers, vont continuer à être financés par un recours aux marchés financiers. L'annonce de la possibilité pour la BCE d'acheter des dettes publiques est une annonce en trompe l'œil, même si elle apparaît comme la rupture d'un dogme antérieur. En effet, la BCE n'achètera pas directement des obligations d'Etat. Elle pourra simplement, en cas de nécessité, les racheter aux institutions financières. Il s'agit, en fait, de leur donner l'assurance que ces obligations seront ainsi garanties quelle que soit la situation. Les banques pourront continuer à se refinancer à 1 % auprès de la BCE et à prêter aux Etats à des taux nettement supérieurs. Leurs profits sont assurés !

Quelles réponses ?

La réponse des gouvernements, de l'UE et du FMI, ce sont les plans d'austérité. L'objectif affiché est de diminuer très rapidement les déficits publics sans remettre le moindre du monde en cause le partage de la richesse produite. Une véritable purge sociale va toucher plus ou moins tous les pays : baisse accrue des dépenses publiques, des salaires des fonctionnaires, attaques contre la protection sociale, nouvelles privatisations, augmentation de la TVA, accroissement de la flexibilité du marché du travail... Or une telle politique, menée conjointement dans tous les pays, ne peut qu'aboutir à une récession généralisée qui risque de se transformer en dépression. Dans cette situation, il sera impossible de réduire les déficits publics qui pourraient même s'aggraver si les recettes fiscales chutaient plus vite que la réduction des dépenses. C'est ce qui est arrivé à la Lettonie en 2009 qui a vu son déficit public augmenter malgré, ou plutôt à cause du plan d'austérité draconien imposé par le FMI.

D'autres solutions peuvent être prises avancées. Tout d'abord, il faut sortir les Etats des mains des marchés financiers. Le financement des déficits publics ne doit plus être laissé aux marchés financiers. La BCE doit pouvoir prêter de l'argent aux Etats à un très faible taux. Il s'agit donc de monétiser, au moins en partie, la dette publique. Afin de dégager des recettes suffisantes, une réforme fiscale d'ampleur doit être mise en œuvre dont le point central doit être la mise en place d'une fiscalité de haut niveau sur les rentiers, les ménages les plus riches et les grandes entreprises. Enfin, une annulation partielle de la dette (restructuration de la dette) doit être envisagée.

Au-delà, face aux discours néolibéraux, il faut réhabiliter la notion même d'endettement public. Il y a de mauvaises et de bonnes dettes publiques. Les dettes publiques actuelles sont le produit des politiques néolibérales mises en œuvre depuis des décennies. Mais il peut y avoir de bonnes raisons de recourir à l'endettement public comme, par exemple, pour investir dans la transition écologique de l'économie.

1. Michel Husson, *Dette publique, rente privée*, avril 2006

« Il n'y a plus d'argent pour les retraites » qu'ils disent...



5. Le rôle néfaste de l'Union européenne

L'Union européenne (UE) et les Etats qui la composent se sont volontairement mis dans les mains des marchés financiers puisque les traités européens interdisent le financement des Etats par la Banque centrale européenne (BCE). En forçant les Etats à emprunter sur les marchés financiers l'UE a ainsi favorisé les mouvements spéculatifs qui ont été à l'origine de la crise de la dette publique au printemps 2010. Cette crise s'est traduite par une augmentation considérable des taux auxquels certains pays étaient obligés d'emprunter sur les marchés, montant jusqu'à 12 % pour la Grèce... alors que les banques peuvent se refinancer auprès de la BCE aux alentours de 1 %.

Bâillonner la presse, étrangler la rue

Les institutions démocratiques et les services publics font l'objet d'une entreprise de démolition systématique et coordonnée. La presse, qualifiée parfois de 4^e pouvoir, est également dans l'œil du cyclone. L'offensive menée contre les médias a pris une ampleur sans précédent au fur et à mesure que montait le mouvement de protestation contre la réforme des retraites.



Affiche mai 68

Cette pression s'est accentuée lorsqu'une partie de la presse a commencé à révéler à travers l'affaire Woerth-Bettencourt la collusion entre des cercles politiques au cœur du pouvoir et des intérêts financiers de premier plan.

Comme si cela levait un voile sur la logique profonde de cette réforme fondamentalement injuste. Dans un tel contexte, ce n'est pas par hasard que le pouvoir exécutif s'est acharné à casser dans l'audio-visuel public les textes protecteurs dont l'avenant à la convention collective des journalistes, destiné à leur permettre de remplir leur mission d'information avec un minimum d'indépendance. Ce n'est pas non plus par hasard si, par la loi de mars 2009, l'Élysée s'est arrogé le droit de nommer directement les PDG de l'ensemble du secteur public, marquant un nouveau recul démocratique majeur. De même, l'AFP a vu des menaces s'accumuler sur son indépendance et son statut tandis que ses services rédactionnels étaient placés sous les ordres d'une hiérarchie trop souvent complaisante envers ce pouvoir.

Douze mois d'attaques incessantes

Une rétrospective sur ces douze derniers mois permet d'ailleurs de constater combien le climat social et le couvercle sur les médias se sont alourdis de manière concomitante. Un signe avant-coureur lié à l'actualité internationale apparaît dès le mois de novembre 2009, quand Monsieur Sarkozy laisse entendre à peine couverts que les deux journalistes de France 3 pris en otage – et qui le sont toujours – alors qu'ils étaient en mission en Afghanistan, l'avaient bien cherché... Puis c'est le secrétaire général de l'UMP qui sur un plateau télévisé s'en prend avec une violence verbale inouïe à un journaliste de Saint-Quentin qu'il juge sans doute pas assez accommodant envers le maire adjoint dans cette ville, c'est à dire lui-même.

La série se poursuit à France Inter avec l'éviction brutale de deux humoristes virés par leur nouveau patron, ami déclaré de Mme Sarkozy et fraîchement désigné... par son époux. Toujours en mars, l'encre de la loi adoptée en janvier sur la protection des sources n'est pas encore sèche qu'elle est illico violée à l'encontre d'un confrère de France 3 ayant révélé des informations relatives à l'affaire de l'enlèvement de Medhi Ben Barka. Ce sont ensuite un technicien de France 3 et un journaliste de Rue 89 qui sont inquiétés avec l'appui honteux de la direction de France 3, pour recel d'une cassette, à la suite de la diffusion de la vidéo montrant le vrai visage de Nicolas Sarkozy durant un mémorable séance de maquillage avant son passage en plateau.

En juin, c'est un journaliste de France Inter qui est poursuivie pour complicité de diffamation par le député UMP David Douillet n'ayant pas apprécié que cette consœur fasse son métier en rapportant les propos tenus par l'ancienne juge Eva Joly sur les intérêts que l'ancien judoka détiendrait dans des paradis fiscaux.

Des « méthodes fascistes »... de la part de qui ?

En juillet, l'affaire Woerth-Bettencourt commence à produire de gros dégâts dans l'opinion publique. Il est donc urgent de bien choisir depuis l'Élysée un nouveau PDG pour France Télévision, lequel ne tardera pas, d'ailleurs, à faire acte d'allégeance en mettant en cause l'enquête menée sur cette affaire par des journalistes de Médiapart. Tandis que des responsables politiques de premier plan montent d'un cran dans l'insulte et la diffamation, en évoquant des « méthodes fascistes », et une « presse des années 30 ». Sont visées les rédactions investies dans leur devoir de mise au jour de certaines turpitudes politico-financières, avec des complicités à peine cachées dans certains milieux de la justice et de la police. C'est dans ce climat nauséabond qu'à la rentrée, brûlante sur les pavés, est franchi un nouveau palier dans la tentative de contrôle et de bâillonnement de certains médias. Entrent en scène les services d'espionnage, voire des officines aux méthodes de barbouzes. L'interception illégale des fameuses « fadettes » destinée à surveiller les déplacements et les communications téléphoniques des journalistes de Médiapart, du Monde et du Point, ainsi que des cambriolages en série complètent le tableau. Et conduisent le Canard Enchaîné à désigner l'Élysée comme le commanditaire de ces actes d'une gravité extrême.

Au fur et à mesure du développement de ce qu'il faut désormais appeler une affaire d'État, le SNJ, premier syndicat de la profession et membre fondateur de notre Union Syndicale Solidaires, ne s'est pas contenté de dénoncer en multipliant les communiqués. Il s'est spontanément joint aux plaintes de ces journalistes et de leurs rédactions que l'on veut intimider, empêcher de travailler, et couper de leurs sources. « Je ne vois pas en quoi cela me concerne », s'est contenté de maugréer celui qui devrait être le garant d'une Constitution dont il attaque lui-même les fondements démocratiques.

SNJ - Syndicat National des Journalistes.

infos solidaires



Photo : Patricia Turay

Congrès Solidaires 2011... c'est parti !

Le processus de préparation du prochain congrès national de notre Union syndicale, qui se déroulera du 6 au 10 juin 2011 à Villefranche-sur-Saône, est désormais lancé. Des groupes de travail mixtes (membres du secrétariat national et représentant-e-s de structures membres) chargés de l'élaboration des avant-projets de résolutions ont été mis en place fin novembre. Six résolutions seront proposées au vote du congrès : **Les crises et nos réponses** (crises financière, sociale et écologique) ; **Droits sociaux / solidarités** (services publics, protection sociale, emploi / précarité) ; **Conditions de vie et santé au travail** ; **Immigration** ; **Le syndicalisme et ses enjeux** ; **Fonctionnement, structuration et développement**. Nous reviendrons régulièrement dans ce journal sur l'avancée de ce processus.

Forum social mondial de Dakar
Le prochain FSM se déroulera à Dakar du 6 au 11 février 2011. Les principaux enjeux tourneront autour des questions liées à la crise, à l'immigration et à la guerre.

Ce type d'initiative est également l'occasion pour notre Union syndicale de tisser des liens nouveaux avec des organisations (syndicales) étrangères. La délégation de Solidaires devrait regrouper une quinzaine de personnes issues du Secrétariat national, de la commission Immigration et d'un certain nombre de structures membres.

Formation syndicale Solidaires
La formation syndicale est un levier essentiel de développement du syndicalisme interprofessionnel et de structuration de notre Union Syndicale. Elle permet à la fois de constituer des équipes syndicales pluridisciplinaires et interprofessionnelles et donne aussi à tous les secteurs, l'accès à la formation quels que soient leurs moyens syndicaux et leur état de développement. **Les objectifs de notre politique de formation sont de permettre à tous les adhérent-e-s de participer à la vie de l'Union Syndicale.** Le catalogue de formation Solidaires est très régulièrement actualisé. Pour connaître les formations proposées et les modalités d'inscription : <http://www.solidaires.org/article981.html>

Renforcer Solidaires !

Le projet syndical de notre Union syndicale repose sur la nécessité de construire les rapports de force pour contrer les politiques libérales mises en place par le patronat et les gouvernements. Il s'agit de créer les conditions d'action et de construction interprofessionnelles efficaces pour imposer d'autres choix économiques et sociaux. Le fort investissement de Solidaires et de ses structures membres dans la bataille contre la « réforme » des retraites a permis d'amplifier nos apparitions auprès des salarié-e-s et de faire mieux connaître notre courant syndical. Si nous voulons peser plus fort dans les rapports de force à venir, il est indispensable de mener une véritable campagne de syndicalisation au plus près du terrain dans laquelle chacun-e doit s'inscrire.

www.solidaires.org

Expressions solidaires

Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75019 Paris

Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication : Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397

Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)

IMPRIM'VERT®

Graphisme : Gérard Paris-Clavel,
Anne Desrivières